

Appel de projets

Cadre de référence

Innovier pour améliorer l'alimentation des montréalais vulnérables

Du 6 juin au 4 septembre 2019



*Vous n'êtes pas certain que
cela vous concerne ?
Lisez la page 4 !*

Le Cadre de référence *Innover pour améliorer l'alimentation des montréalais vulnérables* est une production de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

1301, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec)
H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Rédaction

Marie-Claude Gélinau

Collaboration

Louis Drouin
Véronique Duclos
Renée Dufour
Sophie Goudreault
David Kaiser
Valérie Lemieux
Caroline Marier
Stéphanie Mauro
Sofia Scuralli

Mise en page

Christlène Jean Baptiste

Note : Dans ce document, l'emploi du masculin générique désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce document est disponible en ligne dans l'onglet Outils du site Web :

<https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/saine-alimentation/outils/>

© Gouvernement du Québec, 2019

ISBN 978-2-550-84273-6

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Table des matières

Section		Page
	Note au lecteur	4
01	Objectif	5
02	Les incontournables	6
03	Critères pour les projets	8
04	Qui peut soumettre	9
05	Dépenses admissibles	10
06	Soutien financier	11
06	Rôles et responsabilités	11
07	Processus de sélection	12
08	Pour soumettre	13
08	Dates à retenir	13
09	Annexe	14
	Références	15

1 Objectif

Objectif de l'appel de projets

Soutenir financièrement des initiatives, à l'échelle régionale ou supra-locale, visant à améliorer la **sécurité alimentaire** des **personnes vulnérables par rapport à l'alimentation**, en ciblant au moins une des dimensions d'un **système alimentaire** sain, durable et équitable.

La Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP) a reçu le mandat de gérer les sommes allouées dans le cadre de la mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) du Ministère du Travail, de l'emploi et de la solidarité sociale. Une partie de ces fonds est dédié à cet appel de projets afin de cibler les actions qui pourront être soutenues financièrement par cette mesure.

De nombreux projets visant à améliorer l'alimentation des groupes vulnérables sont en cours à Montréal, notons les services d'aide alimentaire, les repas communautaires, les cuisines collectives et popotes roulantes, les groupes d'achats, les ateliers d'éducation, etc.

En même temps, les systèmes alimentaires locaux se développent, mettant de l'avant une alimentation saine et durable. On observe une effervescence d'initiatives de mise en marché alternative de l'alimentation (ex. : marchés, kiosques, paniers) et de projets citoyens ou communautaires en agriculture urbaine ou de réduction du gaspillage alimentaire.

Ces initiatives à l'échelle locale sont fort pertinentes. Toutefois, cet appel de projets cible des initiatives de plus grande envergure, avec une portée régionale ou supra-locale (voir définition de ces deux termes à la page 8).

Les personnes vulnérables par rapport à l'alimentation peuvent être des ménages à faible revenus et/ou monoparentaux, des personnes peu scolarisées, des immigrants, des personnes en situation d'itinérance, des enfants de 12 à 17 ans, certains types de travailleurs, etc.

Pourquoi agir...

- 17% des montréalais vivent sous le seuil de faible revenu. Dans certains quartiers de la ville, cette proportion peut s'élever à une personne sur quatre. Cela signifie qu'une famille de 2 adultes et 2 enfants dispose de moins de 35 000 \$ par année pour ses besoins de base.
- Environ un montréalais sur dix vit de l'insécurité alimentaire. Ces personnes doivent souvent choisir entre payer le loyer et manger. Cette situation a un impact sur leur santé. Elles souffrent davantage de maladies chroniques, résistent moins bien aux infections et connaissent des hospitalisations plus nombreuses et d'une durée moyenne plus longue.

Les balises de cet appel de projets correspondent à celles exigées par le Ministère de la santé et des services sociaux et ont été adaptées à la réalité montréalaise.

Les projets retenus devront viser l'amélioration de la SÉCURITÉ ALIMENTAIRE des personnes vulnérables en matière d'alimentation. Pour ce faire, ils devront tenir compte de **toutes les dimensions** de la sécurité alimentaire énumérées ci-dessous.

Dimensions de la SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Il existe diverses définitions de la sécurité alimentaire. Dans le cadre de cet appel de projet, nous décrivons la sécurité alimentaire à travers les dimensions les plus fréquemment mentionnées dans les définitions.

Accès économique

→ Cela signifie que les personnes ont la capacité de se procurer des aliments de bonne valeur nutritive à des prix abordables. L'accès économique peut être amélioré par des suppléments de revenus, des incitatifs économiques, une modification du prix des denrées, des politiques, etc.

Accès physique

→ Cela signifie que les personnes ont la capacité de se procurer des aliments de bonne valeur nutritive à une distance qu'elles jugent acceptable pour elles.

Nourriture saine

→ Cela signifie que les choix alimentaires disponibles permettent aux personnes de suivre les recommandations du Guide alimentaire canadien : manger plus souvent des produits non transformés comme les fruits et légumes, les grains entiers et les aliments protéinés et manger moins souvent des produits qui contiennent beaucoup de sucre, sel et gras saturés.

Quantité suffisante

→ Cela signifie que la quantité d'aliments consommés permet aux personnes de combler leurs besoins en vitamines, minéraux et énergie.

Acceptabilité

→ Cela signifie que les aliments disponibles sont satisfaisants sur les plans personnels et culturels; ils respectent les goûts et les préférences, par exemple.

Dignité

→ Cela signifie que les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité des personnes; dans le cas de dons alimentaires, par exemple, permettre aux personnes de choisir leurs aliments favorise la dignité.

Les projets retenus devront toucher au moins une dimension d'un SYSTÈME ALIMENTAIRE sain, durable et équitable.

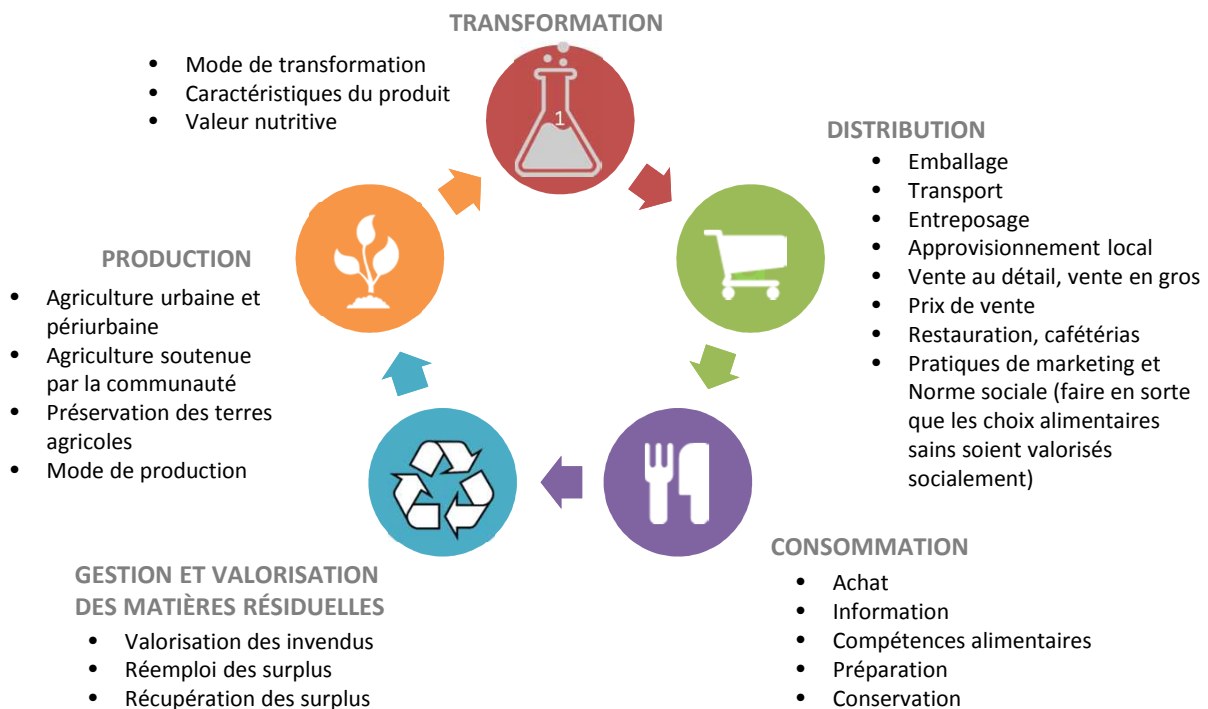
Dimensions du SYSTÈME ALIMENTAIRE

Le système alimentaire désigne le parcours d'une denrée alimentaire, de la fourche à la fourchette où les aliments produits seront accessibles à tous et contribueront à la santé des personnes et de la planète.

Dans le cadre de cet appel de projet, le système alimentaire sain, durable et équitable réfère aux dimensions suivantes :

- La production
- La transformation
- La distribution
- La consommation
- La gestion et la valorisation des matières résiduelles

La figure ci-dessous illustre les principales dimensions d'un système alimentaire :



Les projets soumis doivent :

- Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des personnes vulnérables en matière d'alimentation en tenant compte des **dimensions** de la sécurité alimentaire :
 - Accès économique
 - Accès physique
 - Nourriture saine
 - Quantité suffisante
 - Acceptabilité
 - Dignité
- Cibler au moins une dimension d'un système alimentaire sain, durable et équitable :
 - La production
 - La transformation
 - La distribution
 - La consommation
 - La gestion et la valorisation des matières résiduelles
- Prendre en compte les inégalités possibles entre les groupes de population (ex. : revenu, sexe, âge, etc.) et proposer des mesures pour les atténuer.
- Inclure au moins une personne vulnérable par rapport à l'alimentation à au moins une étape du processus (planification, mise en œuvre, etc.).
- Être arrimé avec au moins une initiative déjà en place sur le territoire ou dans le secteur ciblé.
- Avoir une portée régionale ou supra-locale.

Dans le cadre de cet appel de projet, la population visée sont les personnes vulnérables en matière d'alimentation. Toutefois, cela n'exclut pas que le projet puisse aussi bénéficier à la population générale.

Montant disponible

5 à 8 projets seront financés.

- Financement minimal par projet sur une période de 2 ans: 180 000 \$
- Financement maximal par projet sur une période de 2 ans : 360 000 \$

Les projets seront financés pour une durée de deux ans.

Portée régionale et supra-locale

L'échelle **régionale** couvre l'île de Montréal. L'échelle **supra-locale** couvre un territoire plus grand que celui d'un quartier ou d'un arrondissement. Dans le cadre de cet appel de projet, cette échelle pourrait représenter le territoire d'un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'au moins 3 arrondissements ou villes liées, ou correspondre à tout autre découpage administratif.

Qui peut soumettre

Les organisations ciblées sont des organismes à but non lucratif ou des organisations publiques ou parapubliques correspondant aux critères suivants :

- Posséder une expertise pertinente
- Oeuvrer depuis au moins un an dans la région et desservir principalement la population de l'Île de Montréal

Les organismes à but lucratif tels que les entreprises et les sociétés privées ne sont pas admissibles, et ce, quel que soit le secteur d'activités.

Un OBNL doit...

- Être constitué en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives
- Être administré par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs de services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert
- Fonctionner démocratiquement
- S'être doté de règlements généraux dûment approuvés en assemblée générale et révisés au besoin.

Exemples d'organismes admissibles

Organisme à but non lucratif (OBNL)

- Organisme communautaire
- Coopérative considérées comme OBNL par Revenu Québec
- Entreprise d'économie sociale
- Initiative citoyenne par l'entremise d'un fiduciaire
- Organisme autochtone admissible à un financement provincial

Organisation publique et parapublique

- Commission scolaire, école primaire et secondaire, collège, université
- Services de garde éducatifs à l'enfance
- Établissement du réseau de la santé et des services sociaux

Si vous n'êtes pas admissible, devenez partenaire avec un organisme qui l'est.

Dépenses admissibles

Seules sont admissibles les dépenses **directement liées** à la réalisation du projet retenu :

- Salaires (autres que les salaires pour les activités habituelles de l'organisme)
- Avantages sociaux
- Frais de déplacement (incluant ceux des représentants des personnes vulnérables en matière d'alimentation)
- Compensation financière pour l'implication des représentants des personnes vulnérables en matière d'alimentation
- Frais de publicité ou promotion reliés au projet
- Dépenses encourues dans le cadre de la tenue des rencontres de travail ou de concertation qui sont liées au projet soutenu (dépenses de communication, frais de location de salle, frais de déplacement, papeterie et matériel de bureau)
- Matériel et fournitures
- Formation directement en lien avec les projets soutenus
- Frais administratifs jusqu'à concurrence de 10 % (dépenses reliées aux infrastructures comme le loyer, téléphone, assurances, photocopies, comptabilité, secrétariat, achat de mobilier, ordinateur, etc.),
- Immobilisation (selon entente avec le bailleur de fonds).

Dépenses non admissibles

- Dépenses encourues à d'autres fins que celles directement liées au projet soutenu
- Indemnité de départ
- Frais de participation à des colloques ou à des congrès
- Frais de loyer pour des espaces de bureau
- Coûts d'achat ou de location d'équipement, de matériel
- Bonis
- Coûts d'entretien ou de réparation de véhicules
- Dépenses courantes de fonctionnement des organismes
- Dépenses engagées avant la prise d'effet de l'entente de financement et après la date limite de réalisation des projets.

Allocation des sommes

Le financement accordé dans le cadre de cet appel de projet est non récurrent. L'attribution de l'enveloppe est tributaire du nombre de projets acceptés ainsi que du montant demandé pour chacun des projets.

C'est l'organisme soumissionnaire qui a la responsabilité d'indiquer et de justifier la somme requise pour la réalisation du projet. La somme demandée peut être revue à la baisse ultérieurement par le comité de sélection des projets.

Rôles et responsabilités

Direction régionale de santé publique

- Coordonne la mesure : assure le processus de sélection des projets, d'allocation des fonds et de reddition de comptes, analyse les bilans et effectue le suivi des projets
- Offre du soutien au besoin
- Supervise le processus d'évaluation, le cas échéant

L'organisme responsable du projet

- Assure la coordination, la réalisation et la gestion du projet
- Élabore et transmet les bilans d'activités, les bilans financiers et tout autre document visant à assurer la saine gestion des fonds publics
- Participe aux rencontres de partage de connaissances au besoin
- Participe à l'évaluation du projet, le cas échéant

Reddition de comptes

L'octroi de financement s'accompagne d'une entente qui formalise les livrables attendus, en conformité avec les livrables et les résultats qui ont été proposés dans le formulaire de soumission de projet.

L'attribution du versement s'accompagne de suivis périodiques pour assurer la mise en œuvre telle que présentée dans le formulaire de projet.

En plus de ces livrables, un bilan annuel doit être complété pour le 30 avril de chaque année. Le formulaire de bilan est similaire au formulaire de soumission de projet et permet de valider l'adéquation entre la proposition initiale du projet et les réalisations finales, de même que faire état des dépenses réelles liées au projet.

Dans l'éventualité où la DRSP considère que l'entente établie n'a pas été respectée, elle se réserve le droit de récupérer les sommes octroyées.

Le projet pourrait également être sujet à une évaluation pour laquelle la participation des membres du projet sera attendue.

Finalement, dans une perspective de visibilité du bailleur de fonds, la DRSP devra être identifiée comme promoteur du projet.

7 Processus de sélection

Les projets soumis seront évalués par un comité de sélection en fonction des critères suivants :

Critères d'évaluation

La **pertinence** du projet révélée par :

- une bonne analyse des besoins
- l'arrimage du projet avec les objectifs de l'organisme porteur ou l'expertise de l'équipe
- la complémentarité ou le caractère innovant du projet par rapport aux autres actions en cours dans le secteur d'activités ciblé
- l'adéquation du projet avec les besoins des personnes vulnérables par rapport à l'alimentation

La **qualité du projet**, révélée par :

- la description claire et précise du projet
- l'expérience et la compétence de l'organisme et des partenaires impliqués
- le réalisme des prévisions budgétaires, du montage financier et du calendrier de réalisation
- l'engagement des partenaires

Les **retombées potentielles du projet**, révélées par :

- l'impact sur la sécurité alimentaire des personnes vulnérables par rapport à l'alimentation
- l'impact sur le système alimentaire
- la qualité des partenariats

Tous les organismes qui soumettront un projet recevront un accusé de réception.

L'évaluation des projets sera faite par un comité formé de représentants de la DRSP et d'instances pertinentes, invitées en fonction de leur expertise et impartialité.

La DRSP invitera ensuite les soumissionnaires les plus prometteurs à venir présenter leur projet au comité de sélection. La présentation sera d'une durée maximale de 45 minutes avec une période d'échanges de 15 minutes.

La DRSP communiquera ensuite la décision finale aux instances ayant soumis une demande.

Dates à retenir

Appel de projet → 6 juin au 4 septembre 2019

Fin de l'appel de projet → 4 septembre 2019

Sélection préliminaire des projets → Mi-septembre 2019

Présentation au comité de sélection → Fin septembre 2019

Annonce des résultats → Octobre 2019

Début des projets → Janvier 2020

Renseignements à soumettre

Les organismes doivent remplir le formulaire de soumission en annexe de cet appel de projets. Il comprend :

- Présentation de votre organisme
- Réalisations antérieures de l'organisme
- Titre du projet
- Description du projet, dont la démonstration de la contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire de la population ciblée et l'identification des impacts sur le système alimentaire
- Objectif du projet
- Résultats attendus
- Portée (territoire ciblé)
- Principales étapes du projet et échéancier
- Coût total du projet et autres sources de financement
- Budget prévisionnel
- Liste des partenaires
- Lettres d'engagement spécifiant la contribution spécifique des partenaires (ressources humaines, financement, etc.)

Une seule demande par organisme.

Afin de respecter la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, les documents doivent être remplis en français.



Des questions...

Pour des précisions sur l'appel de projets écrivez à : appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca



Pour rester informé

Pour recevoir les éventuelles communications liées à cet appel de projets, inscrivez-vous à : appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Comment soumettre

Remplir le formulaire de soumission disponible en ligne :

<https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/saine-alimentation/outils/>

Envoyer le formulaire et les lettres d'engagement **dans un seul fichier compressé** par courriel à appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Les demandes incomplètes seront rejetées.

Date limite pour soumettre
4 septembre 2019 à minuit

Aucune soumission de projet ne sera acceptée après cette date.

Voici quelques idées de projets admissibles, à titre d'inspiration seulement.



Agriculture urbaine dont la production est écoulee via un réseau de distribution traditionnel ou alternatif et dont une partie des récoltes est destinée aux organismes communautaires qui font de l'aide alimentaire.



Utilisation de la cuisine d'une institution scolaire (école secondaire ou collège) pour la confection de mets préparés à base de denrées récupérées qui correspondent aux critères du Guide alimentaire canadien. La main d'œuvre peut être constituée de personnes en réinsertion sociale, d'aînés, d'élèves de l'institution. Les mets peuvent être vendus via différentes modalités et une partie dédiée à l'aide alimentaire.



Récupération de fruits et légumes invendus frais et implantation d'un processus d'emballage à l'azote pour allonger la conservation des produits. Ces produits pourraient être vendus à la population générale via des canaux traditionnels et une portion seraient offertes aux banques alimentaires ou aux cuisines collectives.



Centre de transformation à partir de denrées périssables récupérées ou issues de l'agriculture urbaine auquel s'ajoute un volet de développement de recettes anti-gaspillage à base de catégories d'ingrédients interchangeableables qui permet de pallier à la variabilité des denrées disponibles.



Développement d'une plate-forme informatique qui permettrait de calculer les meilleures routes de livraison afin de maximiser l'utilisation des véhicules pour les trajets entre les dépôts et les organismes d'aide alimentaire ou autres.



Récupération et vente à rabais de produits périmés ciblés.

Ces exemples sont présentés uniquement pour faciliter la compréhension des critères d'admissibilité. Ils ne représentent pas les attentes de la DRSP face à cet appel de projet.

Références

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. Une politique bioalimentaire pour un Québec en santé : des pistes d'action actualisées. 2017.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, QUÉBEC EN FORME, INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. Pour une vision commune des environnements favorables. 2012. [En ligne, consulté le 8 mai 2019]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire - Mise à jour 2008. 2008.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE. Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023. 2018. [En ligne, consulté le 8 mai 2019]

SANTÉ CANADA. Guide alimentaire canadien. 2019. [En ligne, consulté le 8 mai 2019]

TABLE QUÉBÉCOISE SUR LA SAINTE ALIMENTATION. Charte québécoise pour la saine alimentation. 2019. [En ligne, consulté le 8 mai 2019]

VIVRE EN VILLE. Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités (coll. Outiller le Québec; 6). 2014.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'île-de-Montréal**

Québec 